

# La lettre Cofrac

#19

février 2006

## À la une

### En avant toute !

**L**e Cofrac a été créé pour servir les intérêts de la nation dans tous les domaines de l'économie dès lors qu'un essai, une analyse, un étalonnage, un contrôle ou une certification sont requis, nécessaires ou simplement utiles.

Cela nécessite une solide faculté d'adaptation car il faut bien admettre que, depuis ses débuts, le Cofrac a dû faire face à une évolution considérable du panorama de ce qu'on appelle de façon générique l'attestation de la conformité.

Les exemples sont nombreux !

Côté laboratoires, on peut citer de manière non exhaustive les développements réalisés ou en cours dans le domaine de la biologie médicale avec notamment une première accréditation selon la norme spécifique ISO 15189, mais aussi ceux relatifs aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, aux rayonnements ionisants, à l'environnement (air, eau, sécurité des travailleurs...), à la sécurité

alimentaire (ESB, OGM,...), ou encore à la métrologie légale.

Côté inspection, on constate le même foisonnement et la même diversification avec les appareils de levage, les machines dangereuses, les installations électriques, les équipements sous pression, les réseaux d'assainissement, la sécurité incendie, les constructions, l'agroalimentaire... et, tout récemment, le contrôle technique des poids lourds avec déjà deux accrédités.

Pour ce qui est des certifications c'est tout aussi impressionnant avec la trilogie normative internationale : systèmes de management, produits et services et personnels, mais aussi avec la normalisation nationale (qualification d'entreprises) ou les textes européens (vérification environnementale « Éco audit » ou vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre).

Il faut aussi souligner les déclinaisons sectorielles de l'ISO 9001 (aéronautique, automobile ou télécommunications). Comme l'ensemble de ces multiples réfé-

rentiels touchent tous les domaines d'activité, on imagine aisément les difficultés que le Cofrac a dû surmonter (et devra continuer à surmonter, car la tendance n'est pas à la simplification) pour notamment recruter et former les évaluateurs et experts indispensables à son bon fonctionnement.

C'est donc un fait : le Cofrac sait s'adapter, mais pas comme un caméléon pour se cacher.

Au contraire, il fait face en se montrant réactif grâce à une structure permanente motivée, à des évaluateurs (qu'on appelait il y a peu « auditeurs ») et experts compétents et au soutien constant de toutes les parties intéressées : accrédités, groupements professionnels, associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, structures représentatives d'acheteurs et Pouvoirs Publics.

En avant toute ! ■

DANIEL PIERRE DIRECTEUR GENERAL

## ■ Trois questions à

# Éric Chorin,...

## responsable du Pôle Biologie/Biochimie au sein de la section Laboratoires du Cofrac

**La Lettre Cofrac** Éric Chorin, le Cofrac vient d'accréditer pour la première fois (le 1<sup>er</sup> janvier 2006) un Laboratoire de Biologie Médicale selon la norme NF EN ISO 15189 – Laboratoires d'analyses de biologie médicale, exigences particulières concernant la qualité et la compétence. En quoi cette première accréditation revêt une signification particulière pour vous ?

**É. Chorin** Oui, c'est la première fois que le Cofrac accrédite un laboratoire de biologie médicale selon la norme 15189. Ce n'est pas tant le fait qu'il s'agisse d'une « première fois » qui donne à cette accréditation une dimension singulière mais je dirais

**« Une première accréditation selon l'ISO 15189 qui en appellera d'autres ! »**

que l'importance de cet événement se situe par rapport à un contexte. Il faut rappeler ici en effet que deux normes internationales reconnues coexistent pour accréditer les laboratoires de biologie médicale : la norme NF EN ISO/CEI 17025 qui existe déjà depuis plusieurs années et la norme NF EN ISO 15189, plus récente. Si le Cofrac a déjà accrédité par le passé près d'une centaine de laboratoires de biologie médicale selon la première, c'est effectivement la première fois que nous accréditons un laboratoire selon la seconde. Mais ce n'est sûrement qu'un début puisque nous instruisons en ce moment même une quinzaine de demandes d'accréditation selon cette nouvelle norme. Parmi elles, il est intéressant de noter que plusieurs proviennent de laboratoires dépendant d'établissements hospitaliers publics.

**La Lettre Cofrac** Pour quelles raisons selon vous n'y avait-il pas eu jusqu'ici d'accréditation selon la norme NF EN ISO 15189 ?

**É. Chorin** Pour sa part, le Cofrac était prêt dès la fin 2004 à instruire les demandes d'accréditation qui se présenteraient à lui selon cette norme, mais les laboratoires ont dû prendre le temps de s'approprier la nouvelle norme afin de pouvoir choisir entre les deux

normes en toute connaissance de cause. Ceci peut expliquer pourquoi la majorité des candidatures à l'accréditation selon cette norme ne sont parvenues au Cofrac qu'au cours du second semestre 2005. De plus, le fait est que l'arrivée de cette nouvelle norme dans un domaine où il en existait déjà une autre de même nature n'a pas suscité, auprès des LABM déjà accrédités selon la norme 17025, de demandes d'évolution vers la norme 15189. Mis à part un ou

deux pays en Europe dans lesquels les accréditations selon la 15189 ont pris le pas sur les accréditations selon la 17025, le constat est, ailleurs, le même qu'en France avec une nette prédominance des LABM accrédités selon la 17025, ce qui est somme toute relativement normal au regard de l'existence récente de la 15189. Cela étant, ce constat ne doit pas masquer le fait que le Cofrac n'a pas d'états d'âme en la matière et se posi-

**« Les deux référentiels (NF EN ISO 15189 et NF EN ISO/CEI 17025) ont des niveaux d'exigence similaires. »**

tionne indifféremment vis-à-vis de l'une ou l'autre de ces normes. Encore une fois, ces deux normes existent et il revient aux laboratoires de choisir de se faire accréditer selon l'une ou l'autre. Une fois ce choix effectué, le Cofrac instruit les demandes d'accréditation qui lui parviennent en fonction de la norme retenue.

**La Lettre Cofrac** Quelles sont les principales différences entre les normes NF EN ISO/CEI 17025 et 15189 ?

**É. Chorin** Elles ne sont pas si importantes que cela. La principale différence entre les deux normes réside essentiellement dans le vocabulaire et la terminologie utilisés, sans doute plus adaptés aux particularismes du monde de la biologie. Le principal intérêt de la 15189 tient au vocabulaire « métier » spécifique plus

approprié et donc plus facilement compréhensible par les LABM que celui employé par la 17025. Pour le reste, les deux normes présentent le même niveau d'exigence en termes techniques et organisationnels. De ce point de vue, les deux référentiels sont donc identiques et de niveau similaire. C'est d'ailleurs en raison de cette homogénéité des exigences que les instances d'accréditeurs européens (EA) et internationaux (ILAC) ont fait le choix d'intégrer la 15189 dans les accords de reconnaissance internationaux qui existaient déjà pour la norme 17025 sans créer d'accord spécifique pour la 15189. ■

■

## I Inspection

# Premières accréditations selon la norme NF EN ISO/CEI 17020 pour deux centres de contrôle technique Véhicules Lourds

Le Cofrac vient d'accréditer les deux premiers organismes de contrôle technique Véhicules Lourds\*. Dans les deux cas, il s'agit d'organismes monocentres non affiliés à un réseau. Une précision d'importance, comme l'explique Franck Sudan, en charge de l'accréditation des centres et réseaux de contrôle technique des Véhicules Lourds au Cofrac.

« La distinction n'est effectivement pas neutre entre un réseau et un centre, en particulier dans le domaine du contrôle technique Véhicules Lourds par opposition au contrôle technique VL (Véhicules Légers) qui n'est pas à ce jour soumis à accréditation. En effet, au sens légal, pour pouvoir parler de réseau dans le cadre du contrôle technique des Véhicules Légers, il faut que l'organisme dispose de centres dans au moins 90 départements métropolitains. En ce qui concerne le contrôle technique Véhicules Lourds, l'entité doit posséder au moins 30 centres dans 20 régions sur 22 pour être considéré comme un réseau. Une autre différence importante tient au fait que dans le domaine du contrôle technique Véhicules Lourds, les réseaux sont obligés d'exploiter en propre leurs centres. Ce qui signifie, entre autres choses, qu'ils doivent salarier les personnels qui y travaillent ». Les deux organismes de contrôle technique Véhicules Lourds accrédités par le Cofrac le 1<sup>er</sup> mars 2006 sont donc des centres uniques et indépendants. Pour mémoire, et en vertu de la réglementation qui régit cette activité (notamment l'Arrêté du 27/07/2004 relatif au contrôle technique des Véhicules Lourds et toutes ses annexes), chaque centre de contrôle technique Véhicules Lourds dispose d'un délai d'un an à compter de la date de son agrément préfectoral (nécessaire à l'exercice de son activité), pour se faire accréditer. Autant dire que ces deux premières

accréditations ne resteront donc pas isolées, sachant qu'il existe aujourd'hui environ 180 centres en France. Les choses devraient même aller relativement vite car, comme le rappelle Franck Sudan, « le dossier d'accréditation est rattaché à l'entité juridique possédant le ou les centres. En clair, un réseau qui possède un grand nombre de centres mais sous une même raison sociale pourra se voir délivrer une accréditation unique valable pour l'ensemble de ses centres, sous réserve bien évidemment que son système qualité et ses moyens tant humains que matériels soient suffisamment uniformisés pour le permettre (sachant que tout ou partie des centres alors audités par échantillonnage, peuvent être retirés du périmètre d'accréditation). Les dossiers sont présentés en Commission Permanente d'Accréditation (CPA) Véhicules Lourds (spécifique au domaine) en fonction des échéances de ces agréments ».

Étant donné par ailleurs que sur les 180 centres français, deux réseaux disposent quasiment à eux seuls de 60 % des centres, le processus d'accréditation devrait s'en trouver ainsi grandement accéléré. Franck Sudan souligne malgré tout que les premières évaluations chez les indépendants ont montré de fortes disparités d'un centre à un autre dans l'appropriation du système qualité (système qualité souvent fourni « clés en main » par une entité externe) « ce qui est la source de beaucoup de non conformités qui pourraient être évitées par une meilleure homogénéisation des pratiques qualité intercentres ». ■

\* par Véhicules Lourds en France, il faut entendre véhicule d'un PTAC (poids total autorisé en charge) supérieur à 3,5 tonnes, ce qui comprend notamment les cars et les bus. A contrario, les véhicules d'un PTAC de moins de 3,5 tonnes sont considérés comme Véhicules Légers.

## I International

# Déclaration commune CIPM/OIML/ILAC pour la promotion des accords de reconnaissance mutuels

Faisant suite à la 22<sup>e</sup> Conférence Générale des Poids et Mesures (CGPM), une déclaration commune a été rédigée conjointement par le Comité International des Poids et Mesures (CIPM), l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML) et ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation).

Le texte de cette déclaration tripartite qui suit en cela la résolution 6 de la conférence précitée invite les Gouvernements à en prendre acte et à faire connaître leur engagement d'utiliser et

de se référer aux organisations signataires des accords de reconnaissance mutuels du CIPM, d'OIML et d'ILAC (respectivement CIPM MRA, OIML MAA et ILAC Arrangement) à chaque fois, notamment, que leurs dispositions sont requises en vertu de la législation ou de la réglementation en vigueur, tant au niveau national qu'international. Un bel exemple de collaboration accréditation/métrologie scientifique/métrologie légale, preuve de la complémentarité du CIPM, d'OIML et d'ILAC en la matière. ■

## Ressources

### Changement au service Communication

Depuis le 2 janvier, **Martine Blum** est détachée par le Cofrac au secrétariat permanent d'EA, European co-operation for Accreditation à temps complet. Elle a donc quitté ses fonctions de responsable Communication du Cofrac et c'est **Laurent Roullot** qui lui succède à ce poste, à mi-temps. ■

### Profil

**Sébastien Laborde** a rejoint la section Laboratoires, au pôle physique-électricité, en tant que responsable d'accréditation pour les domaines technologies de l'information (sécurité des systèmes d'information, sûreté de fonctionnement des systèmes de logiciel, essais sur carte à puce) et les essais sur divers produits utilisés pour le transport. ■



### Nominations

#### Inspection

**Pascal Lemoine**, FNTP, a rejoint le comité de section depuis le 4 janvier 2006, en remplacement de Bruno Bonfante.

#### Certification d'entreprises, de personnels et Environnement

**Jacques Beslin**, AFAQ-AFNOR Certification, a rejoint le comité de section depuis le 4 janvier 2006 en remplacement de Jean-François Sorro.

**Hervé Ragonnaud**, DGE, a rejoint le comité de section depuis le 4 janvier 2006 en remplacement de Christiane Guillot.

#### Certification de produits et services

**Hervé Ragonnaud**, DGE, a rejoint le comité de section depuis le 4 janvier 2006 en remplacement de Christiane Guillot. ■

## Calendrier

### Réunions Cofrac

#### Mars

**21** Comité de section Inspection

**23** Comité de section Certification de produits et services

**28** Conseil d'administration

### Réunions internationales

#### Mars

**14-15** Comité Laboratoires d'EA à Prague

**22-24** Comité Publications et Communication d'EA à Salzbourg

**29-30** Comité exécutif d'EA à Stockholm

### Forum EUROLAB

Au cours de son AG le **28 mars** prochain (à partir de 10 h 30 dans les locaux du LCPC 58 bd Lefèbre 75015 Paris), EUROLAB France organisera un forum d'échange au cours duquel seront présentés les groupes de travail de l'association qui concernent la normalisation dans différents domaines. Inscriptions auprès de Dominique Bousseiliou au 01 45 37 64 02 ou [secretariat@eurolab-france.asso.fr](mailto:secretariat@eurolab-france.asso.fr) ou télécharger une invitation sur le site web du COFRAC [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Vu-lu



### Contrôles Essais, Mesures, janvier 2006

« ...Un laboratoire de Vendôme vient d'obtenir l'accréditation Cofrac pour les mesures de couple. Cette accréditation concerne l'étalonnage de capteur de couple (méthode fondamentale) et la vérification des outils dynamométriques à commande manuelle... » ■

### Contrôle Technique Magazine, février 2006

«... L'accréditation est synonyme de confiance dans la compétence et l'organisation des contrôles... » ■

### Cofrac, une histoire de confiance

Après les lettres et les newsletters périodiques, le Cofrac publie un livre signé Daniel Pierre, directeur général du Cofrac. Disponible sur demande auprès de [lydie.mauger@cofrac.fr](mailto:lydie.mauger@cofrac.fr) ■



### La Lettre de la Direction Générale des Entreprises, février 2006

« En 2005, le Comité français d'accréditation Cofrac a réalisé 43 inspections pour le compte du Groupe interministériel des produits chimiques (GIPC), dont la Direction générale des entreprises assure le secrétariat général... » ■

## Communication

### Des outils pour vous accompagner

Une accréditation constitue un moment privilégié dans la vie de l'entreprise quelle qu'elle soit. C'est pourquoi tout organisme nouvellement accrédité recevra désormais son « kit d'accréditation ». Dans ce package, les accrédités trouveront les dernières publications périodiques éditées par le Cofrac telles que *Compétences* et *La lettre Cofrac* ainsi que le dernier rapport d'activité en vigueur au moment de l'accréditation délivrée. Un certain nombre de supports d'information et de communication y figureront également. Parmi ces derniers, la plaquette institutionnelle et un document résumant les avantages que procure la marque Cofrac aux organismes accrédités vis-à-vis de leurs concurrents.

De façon plus générale, vous y trouverez tout ce que vous devez savoir sur le Cofrac : ses activités, les événements auxquels il participe, les instances dans lesquelles il est représenté et actif, comment accéder aux informations sur notre site ainsi bien sûr que la liste de vos contacts utiles au sein de la structure permanente. ■